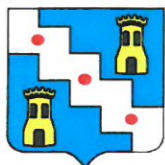


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°9 - Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Marielle ENGELDINGER pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Sophie DOURS.

Date de convocation : 9 novembre 2023

OBJET : Signature d'une convention complète de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux par la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au Code Rural, les animaux trouvés errants et saisis sur le territoire de la Commune doivent être conduits dans un lieu de dépôt adapté et désigné à cet effet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec la SPA pour l'accueil des animaux, les obligations de gestion de la fourrière et la participation aux frais de capture et de transport pour les années 2024 et 2025, et précise que le coût est de : **0.80 € par habitant soit 583 x 0.80 € = 466.40 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la SPA, la convention complète correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport.
- **CONFIE** à Monsieur le Maire le soin de signer tous les documents relatifs à cette convention.
- **PRÉCISE** que la dépense de **466,40 €** sera inscrite **au compte 6281** des budgets 2024 et 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture



Le Maire,
Richard CHERMETTE